

14 juil 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 14 juillet 2006](#)

## Fonctions de management

Composition de la commission de sélection pour les fonctions de management dans les Institutions publiques de sécurité sociale

Composition de la commission de sélection pour les fonctions de management dans les Institutions publiques de sécurité sociale

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (\*) relatif à la désignation, à l'exercice et à la pondération des fonctions de management dans les Institutions publiques de sécurité sociale. Actuellement, Selor doit composer une commission de sélection comprenant 10 membres (6 experts externes et 4 fonctionnaires) ainsi que le président. Au vu des fonctions que les membres de la commission exercent et de l'agenda chargé qui en découle, les premières expériences révèlent que la composition d'une commission de sélection s'avère particulièrement ardue. Il est donc proposé de limiter le nombre de membres. La commission de sélection devra dorénavant être composée de la manière suivante :- 2 fonctionnaires d'un niveau au moins équivalent à la fonction à pourvoir ; - 2 experts externes ayant une expertise ou une connaissance particulière des matières spécifiques à la fonction à pourvoir ; - 1 représentant des organisations représentatives des travailleurs ; - 1 représentant des organisations représentatives des employeurs. Le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat. (\*) du 30 novembre 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe